

Séance ordinaire du conseil municipal de Bois-Franc, tenue le lundi 14 janvier 2019, à compter de 18 h 30, au Centre communautaire Donat Hubert de Bois-Franc.

Sont présents : Mme Michelle Payette Mme Kim Bernatchez
 M. Arnold Holmes Mme Sylvie Lévesque
 M. Philippe St-Jacques M. François Beaumont

formant quorum sous la présidence de la mairesse, Mme Julie Jolivette.

Mme Annie Pelletier, directrice générale de la municipalité de Bois-Franc, occupe le siège de secrétaire.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

2019-RAG-5986

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

La conseillère Kim Bernatchez propose et il est unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour avec l'ajout suivant et en devançant le point 3.19 puisque les gens présents sont là pour ce point :

6. Varia

6.1 Couches lavables

Adoptée.

NOTE AU PROCÈS-VERBAL

Suivi du dossier pour le 723, Route 105

La mairesse mentionne aux personnes présentes pour ce point le suivi qu'elle a effectué avec le propriétaire et que comme le dossier est maintenant entre les mains du ministère de l'Environnement, la municipalité ne peut plus s'ingérer dans le dossier. Le propriétaire doit faire parvenir au ministère un plan pour la correction des points mentionnés au rapport et d'ici là, la municipalité n'a plus à agir puisque le ministère doit d'abord approuver le plan de correction avant toute chose. Elle mentionne aussi qu'il y a une très bonne collaboration de la part du propriétaire et que dès que nous aurons du développement dans ce dossier, les personnes intéressées seront tenues au courant.

2019-RAG-5987

ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 3 DÉCEMBRE 2018 ET DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 19 DÉCEMBRE 2018

La conseillère Michelle Payette propose et il est unanimement résolu d'adopter les procès-verbaux des séances du 3 et 19 décembre 2018 tel que présenté.

Adoptée.

2019-RAG-5988

ADOPTION DES COMPTES À PAYER ET DES COMPTES PAYÉS DE LA PÉRIODE

La conseillère Kim Bernatchez propose et il est unanimement résolu d'accepter la liste des comptes à payer au montant de 20 527.19 \$ et la liste des comptes payés au montant de 30 653.00 \$ telle que présentée.

Adoptée.

Certificat de disponibilité

Je soussignée, Annie Pelletier, directrice générale de la municipalité de Bois-Franc, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour couvrir le total des dépenses ci-haut mentionné.

Annie Pelletier, directrice générale

NOTE AU PROCÈS-VERBAL

Liste des argents reçus

Présentation de la liste des argents reçus au 9 janvier 2019 au montant de 15 500.66 \$.

NOTE AU PROCÈS-VERBAL

Liste des arrérages de taxes et autres comptes à recevoir au 9 janvier 2019

Présentation de la liste des arrérages de taxes au montant de 79 388.37 \$ intérêts inclus.

Présentation de la liste des autres comptes à recevoir au montant de 8 785.04 \$.

NOTE AU PROCÈS-VERBAL

Conciliation bancaire

Présentation de la conciliation bancaire pour décembre 2018.

NOTE AU PROCÈS-VERBAL

État de revenus et dépenses

Présentation de l'état des revenus et dépenses pour décembre 2018.

NOTE AU PROCÈS-VERBAL

Rapport des permis émis

Présentation du rapport des permis émis pour décembre 2018.

2019-RAG-5989

NOMINATION D'UN VÉRIFICATEUR POUR L'EXERCICE FINANCIER 2018

Le conseiller François Beaumont propose et il est unanimement résolu de nommer la firme comptable Piché & Lacroix CPA Inc. à titre de vérificateur pour l'exercice financier 2018.

Adoptée.

2019-RAG-5990

ADOPTION DES TAUX VARIÉS DE LA TAXE FONCIÈRE 2019

La conseillère Sylvie Lévesque propose et il est unanimement résolu que les taux variés de la taxe foncière pour 2019 soient les suivants :

- Taux de base 0.99 \$/100 \$ d'évaluation
- Taux non résidentiel 1.86 \$/100 \$ d'évaluation
- Taux industriel 1.95 \$/100 \$ d'évaluation

Adoptée.

2019-RAG-5991

ADOPTION DES TAUX DE TAXES 2019 POUR LA COMPENSATION POUR LE SERVICE DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES ET RECYCLABLES

Le conseiller Arnold Holmes propose et il est unanimement résolu que les taux de taxes pour la gestion des matières résiduelles et recyclables pour 2019 soient :

- 245.87 \$ par unité de logement utilisé à des fins d'habitation, un unité de logement consistant en une pièce ou un groupe de pièces communicantes ayant une entrée distincte, servant ou destinée à servir de résidence ou de domicile à une ou plusieurs personnes et où l'on peut généralement préparer et consommer des repas, vivre et dormir;
- 368.81 \$ pour les établissements utilisés à des fins commerciales ou à des fins professionnelles avec un volume de matières résiduelles équivalent à celui d'un unité de logement tel que décrit ci-haut;
- 122.94 \$ pour les résidences secondaires (chalets);
- 282.75 \$ auquel s'ajoute la facturation au tonnage pour les gros commerces et industries, dont le volume est supérieur à celui d'une unité de logement tel que décrit ci-haut.

Adoptée.

2019-RAG-5992

ADOPTION DES TAUX DE TAXES 2019 POUR LA COMPENSATION POUR LE SERVICE DE GESTION DES BOUES SEPTIQUES

Le conseiller Philippe St-Jacques propose et il est unanimement résolu que les taux de taxes pour la gestion des boues septiques pour 2019 soient :

- 148.25 \$ annuellement pour la vidange d'une fosse septique utilisée à longueur d'année (une vidange aux deux ans) et régie par le Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées (Q-2, r.22);
- 74.13 \$ annuellement pour la vidange d'une fosse septique utilisée d'une façon saisonnière (une vidange aux quatre ans) et régie par le Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées (Q-2, r.22);

- 64.00 \$ annuellement à laquelle s'ajoute le taux de 30.00 \$/m³ de boues septiques vidangés pour tous les autres bâtiments non régis par le Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées (Q-2, r.22).

Adoptée.

2019-RAG-5993 **ADOPTION DU TAUX D'INTÉRÊT SUR ARRÉRAGES**

Le conseiller François Beaumont propose et il est unanimement résolu de fixer le taux d'intérêt sur arrérages à 18 % par année (1.5 % par mois) pour l'an 2019.

Adoptée.

2019-RAG-5994 **RÉVISION DU PLAN D'INTERVENTION INCENDIE À L'USINE LOUISIANA PACIFIQUE**

CONSIDÉRANT QUE le plan d'intervention fait il y a deux ans doit être refait pour le nouveau schéma de couverture de risque en incendie;

CONSIDÉRANT QUE le service incendie de la Ville de Maniwaki est en pleine négociation avec Louisiana Pacifique pour l'intervention en cas d'incendie;

CONSIDÉRANT QUE sans un nouveau plan d'intervention, le chef pompier interdit ses pompiers d'entrer dans l'usine lors d'un incendie afin d'éviter des accidents graves voir même la mort d'un pompier puisque ceux-ci ne connaissent pas l'intérieur de l'usine;

EN CONSÉQUENCE, le conseiller Arnold Holmes propose et il est unanimement résolu d'engager PSM Gestion de risques senc. afin de faire une mise à jour du plan d'intervention et ainsi rester conforme à notre nouveau schéma de couverture de risques en incendie et de remettre une copie de ce plan au service d'incendie de la Ville de Maniwaki afin que ceux-ci puissent planifier une intervention sécuritaire dans le cas d'un incendie à l'usine. Le coût pour la mise à niveau du plan est de 850 \$ plus taxes applicables.

Adoptée.

Certificat de disponibilité

Je soussignée, Annie Pelletier, directrice générale de la municipalité de Bois-Franc, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour couvrir le total des dépenses ci-haut mentionné.

Annie Pelletier, directrice générale

2019-RAG-5995 **RENOUVELLEMENT DE LA COTISATION 2019 À LA CCMVG**

Le conseiller François Beaumont propose et il est unanimement résolu de renouveler la cotisation 2019 à la CCMVG pour un total de 185 \$ plus taxes applicables.

Adoptée.

Certificat de disponibilité

Je soussignée, Annie Pelletier, directrice générale de la municipalité de Bois-Franc, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou

extrabudgétaires disponibles pour couvrir le total des dépenses ci-haut mentionné.

Annie Pelletier, directrice générale

2019-RAG-5996

MISE À NIVEAU D'ANTIDOTE POUR LA VERSION 10

La directrice présente au conseil une mise à niveau pour Antidote au coût de 99 \$ plus taxes applicables. La conseillère Michelle Payette propose et il est unanimement résolu de faire l'achat de la mise à niveau puisque c'est un outil de travail pour la directrice.

Adoptée.

Certificat de disponibilité

Je soussignée, Annie Pelletier, directrice générale de la municipalité de Bois-Franc, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour couvrir le total des dépenses ci-haut mentionné.

Annie Pelletier, directrice générale

NOTE AU PROCÈS-VERBAL

Campagne de financement de la Maison de la Culture VG

La directrice présente au conseil une demande d'aide financière de la Maison de la culture. Comme le conseil est très limité sur l'aide financière, il préfère ne pas participer pour l'instant.

NOTE AU PROCÈS-VERBAL

Abonnement à la FCM

La directrice présente au conseil une demande d'abonnement à la FCM. Le conseil ne désire pas s'abonner pour cette année.

NOTE AU PROCÈS-VERBAL

Demande d'aide financière pour Les bourses de la relève

La directrice présente au conseil une demande d'aide financière pour Les bourses de la relève. Le conseil préfère augmenter les dons pour les bourses étudiantes qui touchent directement les élèves de Bois-Franc.

NOTE AU PROCÈS-VERBAL

Demande de participation financière de la Clinique Santé Haute-Gatineau

La directrice présente au conseil une demande de participation financière pour la Clinique Santé Haute-Gatineau. Le conseil mentionne qu'il y aurait des pressions à faire au gouvernement à ce sujet puisque ça ne devrait pas être aux municipalités de financer une clinique santé, mais bien au ministère de la Santé. Pour cette raison, le conseil ne participera pas financièrement, mais il est prêt à appuyer toutes demandes ou pressions auprès du gouvernement pour que celui-ci finance la Clinique.

NOTE AU PROCÈS-VERBAL

Demande de rencontre de Complicité Emploi

La directrice présente au conseil une demande de rencontre de Complicité emploi. Ceux-ci voudraient rencontrer le conseil afin d'expliquer et de présenter ce qu'est Complicité Emploi. Comme le conseil a déjà une rencontre prévue à sa séance de février, le conseil demande à la directrice de voir s'ils peuvent venir à la séance de mars 2019.

NOTE AU PROCÈS-VERBAL

Collecte de gros rebuts

La directrice s'informe auprès du conseil combien il veut de collecte par année et à quel moment celle-ci serait le mieux. Avec ces informations, celle-ci contactera l'entrepreneur afin de voir quel sera le prix fixé pour une collecte de gros rebuts au début de l'été et elle reviendra avec les informations à la prochaine séance.

AVIS DE MOTION

AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT – RÈGLEMENT RELATIF AU TRAITEMENT DES ÉLUS MUNICIPAUX ABROGEANT COMPLÈTEMENT LES RÈGLEMENTS 155 ET 162

Avis de motion est par la présente donné par le conseiller François Beaumont, qu'à une prochaine assemblée de ce conseil, le règlement no 199 intitulé: "Règlement relatif au traitement des élus municipaux ", sera présenté.

2019-RAG-5997

APPUI À LA MUNICIPALITÉ D'AUMOND – MINISTÈRE DES TRANSPORTS, DE LA MOBILITÉ DURABLE ET DE L'ÉLECTRIFICATION DES TRANSPORTS – SÉCURITÉ ET ENTRETIEN HIVERNAL DE LA ROUTE 107

CONSIDÉRANT QUE les conditions routières ne sont pas les mêmes sur l'ensemble de la Route 107 et que nous constatons qu'à la suite des travaux de pavage partiel du tronçon à partir de la caserne incendie d'Aumond jusqu'à Déléage les conditions sont grandement supérieures que celles du tronçon de la caserne jusqu'à la Route 117;

CONSIDÉRANT QUE nous croyons que la sécurité des citoyens empruntant le tronçon vers la Route 117 de la caserne d'incendie d'Aumond en direction nord sur la Route 107 peut être mise en péril en période hivernale puisque ce tronçon est pratiquement toujours glacé et demanderait aussi des travaux de pavage sur ce tronçon car la présence des «roulières» dans les deux sens nord et sud rendent sont déblaiement inefficace;

CONSIDÉRANT QU'un accident mortel est survenu sur ce tronçon le 28 novembre dernier;

EN CONSÉQUENCE, le conseiller Philippe St-Jacques propose et il est unanimement résolu d'appuyer la municipalité d'Aumond dans sa demande :

- De demander au Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports un changement de classification pour un entretien plus adéquat et sécuritaire

pour l'ensemble de la Route 107 vu l'augmentation de son achalandage des récentes années;

- À la suite de sa reclassification, la Route 107 devrait apparaître dans les informations routières tel que le Québec 5-1-1;

- D'envoyer également une copie à notre député, monsieur robert Bussières, au Ministre responsable de l'Outaouais, monsieur Mathieu Lacombe, au Ministre des Transport monsieur François Bonnardel et à monsieur le Premier Ministre François Legault.

Adoptée.

NOTE AU PROCÈS-VERBAL

Demande de contribution financière pour le parc de la Vallée-de-la-Gatineau

La mairesse mentionne au conseil que nous annulerons ce point pour l'instant puisqu'il y a eu discussion à la MRC à l'effet que ces montants devraient être défrayés par la MRC puisque c'est un parc régional et nous payons des quotes-parts pour cela. Nous y reviendrons lorsque la décision aura été prise par la MRC.

2019-RAG-5998

ADHÉSION AU REGROUPEMENT POUR LA PROTECTION DE L'EAU DE LA VALLÉE-DE-LA-GATINEAU

Le conseiller François Beaumont propose et il est unanimement résolu de renouveler notre abonnement au regroupement pour 2019 au coût de 250 \$.

Adoptée.

Certificat de disponibilité

Je soussignée, Annie Pelletier, directrice générale de la municipalité de Bois-Franc, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour couvrir le total des dépenses ci-haut mentionné.

Annie Pelletier, directrice générale

NOTE AU PROCÈS-VERBAL

Accusé réception de notre résolution et suivi

La directrice présente au conseil l'accusé réception pour notre demande d'ajout de panneau pour les freins jacob. Ceux-ci mentionnent que notre demande a été transférée au bon département et ceux-ci mentionnent qu'ils étudieront notre demande et nous informerons de la décision finale.

NOTE AU PROCÈS-VERBAL

Statistiques de la bibliothèque pour novembre et décembre 2018

La directrice présente au conseil les statistiques de la bibliothèque pour les mois de novembre et décembre 2018.

NOTE AU PROCÈS-VERBAL

Couches lavables

La conseillère Sylvie Lévesque mentionne qu'elle a reçu une demande à savoir si la municipalité pourrait rembourser un montant pour les gens qui utilisent des couches lavables. Comme c'est un geste très important pour l'environnement et que ce geste réduit aussi le coût des déchets, le conseil est ouvert à l'idée. La directrice s'informerait donc auprès des autres municipalités à quelle échelle sont les remboursements et apporterait un modèle de règlement à ce sujet pour la prochaine séance.

2019-RAG-5999

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

La conseillère Kim Bernatchez propose et il est unanimement résolu que la présente séance soit levée.

Adoptée.

Julie Jolivette, mairesse

Annie Pelletier, directrice générale